

ENTRE DEUX & POSSESSION ALTERNEE

Définition de l'entre-deux

Il y a **entre-deux** lorsqu'un arbitre lance le ballon entre deux (2) adversaires dans le cercle central au commencement de la première période.

Il y a **ballon tenu** lorsqu'un ou plusieurs joueurs adverses tiennent fermement le ballon à une ou deux mains de telle façon qu'aucun d'eux ne puisse en prendre le contrôle sans rudesse excessive.

Procédure de l'entre-deux

Chaque sauteur doit se tenir debout, les pieds dans la moitié du cercle central la plus proche de son propre panier avec un pied près de la ligne médiane.

Les coéquipiers ne peuvent pas occuper des positions adjacentes autour du cercle si un adversaire manifeste le désir de s'intercaler.

L'arbitre devra alors lancer le ballon verticalement vers le haut entre les deux (2) adversaires à une hauteur telle qu'aucun des deux ne puisse l'atteindre en sautant.

Le ballon doit être frappé avec une ou les deux mains par l'un ou les deux sauteurs **après** qu'il a atteint son point culminant.

Aucun sauteur ne doit quitter sa position avant que le ballon ait été légalement frappé.

Aucun sauteur ne peut attraper ou frapper le ballon plus de deux fois avant que ce dernier ait touché un des non-sauteurs ou le sol.

Si le ballon n'est pas frappé par au moins l'un des sauteurs, l'entre-deux doit être recommencé

Les non-sauteurs ne doivent avoir aucune partie du corps sur ou au-dessus de la ligne du cercle (cylindre) avant que le ballon ait été frappé.

Situations d'entre-deux

Il y a situation d'entre-deux lorsque :

- un ballon tenu a été sifflé,
- le ballon sort des limites et les arbitres sont dans le doute ou sont en désaccord sur le joueur qui a touché le ballon en dernier,
- une double violation se produit lors d'un dernier ou unique lancer franc manqué,
- un ballon vivant reste coincé entre le panier et le panneau (sauf entre des lancers francs),
- le ballon devient mort alors qu'aucune équipe n'avait le contrôle du ballon ou n'y avait droit,
- après annulation de sanctions identiques envers les deux équipes, il ne reste pas d'autre sanction de faute à exécuter et qu'aucune équipe n'avait le contrôle du ballon ou n'y avait droit avant la première faute ou violation,
- toutes les périodes autres que la première doivent commencer.



Définition de la possession alternée

La possession alternée est une méthode pour rendre le ballon vivant par une remise en jeu plutôt que par un entre-deux,

La possession alternée :

- **commence** lorsque le ballon est à la disposition du joueur pour la remise en jeu,
- **prend fin** lorsque :
 - le ballon touche un joueur ou est légalement touché par un joueur sur le terrain de jeu,
 - l'équipe qui effectue la remise en jeu commet une violation,
 - un ballon vivant reste coincé entre le panier et le panneau lors d'une remise en jeu.

Procédure de la possession alternée

Dans toutes les situations d'entre-deux, les équipes alterneront la possession du ballon pour les remises en jeu au point le plus proche de l'endroit où la situation d'entre-deux s'est produite,

L'équipe qui n'a pas pris le contrôle du ballon vivant sur le terrain de jeu lors de l'entre-deux initial aura droit à la première possession alternée.

L'équipe qui avait droit à la possession alternée suivante à la fin de n'importe quelle période, devra commencer la période suivante par une remise en jeu dans le prolongement de la ligne médiane faisant face à la table de marque sauf si d'autres lancers francs et/ou possession doivent être exécutés.

L'équipe ayant droit à la possession alternée doit être indiquée par la flèche de possession alternée pointée vers le panier de l'adversaire. La direction de la flèche sera inversée immédiatement après que la remise en jeu a pris fin.

Une violation par une équipe durant sa remise en jeu de possession alternée fera perdre à cette équipe le bénéfice de sa possession. La flèche de possession devra être immédiatement inversée pour indiquer que l'équipe adverse à l'équipe ayant commis la violation aura le droit à la prochaine possession alternée lors de la situation d'entre-deux suivante. Le jeu doit alors reprendre par une remise du ballon à l'adversaire de l'équipe fautive pour une remise en jeu à l'endroit de la remise en jeu originelle.

Une faute par l'une des équipes :

- avant le commencement de toute période autre que la première,
- pendant la remise en jeu de possession alternée,

Ne fait pas perdre le bénéfice de cette possession alternée à l'équipe qui a droit à la remise en jeu.

La flèche de possession doit être manipulée comme suit :

Lors de la prise de contrôle du ballon par une équipe suite à l'entre-deux initial, le Marqueur positionne la flèche en direction de l'attaque de l'équipe qui ne bénéficie pas de ce premier contrôle. Par la suite, il inversera le sens de la flèche à chaque situation d'entre-deux dès que le ballon touchera un Joueur sur le terrain suite à la remise en jeu.

Le Marqueur doit retourner la flèche dès la fin de la seconde période sous le contrôle de l'Arbitre.